

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#RÉGION  
RÉUNION /

Lundi 6 janvier 2025

## La Région alerte sur l'impact des nouvelles dispositions relatives aux Parcours Emploi Compétence (PEC)

La Région Réunion exprime sa vive inquiétude face aux nouvelles mesures fixées par [l'arrêté préfectoral n°2813 du 31 décembre 2024](#), qui modifie significativement les modalités de financement des Parcours Emploi Compétence (PEC).

Ces mesures réduisent le taux de prise en charge des PEC par l'État de 60 % à 53 %, raccourcissent la durée des contrats de 11 à 10 mois et diminuent le nombre d'heures de travail hebdomadaires. Cela va fragiliser gravement l'efficacité d'un dispositif crucial pour l'insertion professionnelle et la cohésion sociale sur le territoire réunionnais.

Cette décision, prise sans concertation avec les acteurs locaux, ignore des spécificités des territoires ultramarins. La baisse de l'engagement de l'État met directement en péril les emplois et transfère une charge insoutenable sur les collectivités locales.

Ces modifications risquent d'aggraver la situation de nombreuses familles déjà en situation de vulnérabilité et vont compromettre des initiatives locales essentielles dans un contexte préoccupant déjà marqué par :

- Une résurgence sanitaire avec le chikungunya ;
- Une inflation persistante et une précarité croissante ;
- Un chômage endémique parmi les plus élevés de France.

Face à cette situation alarmante, la Présidente de Région a écrit ce jour au Préfet et appelle instamment l'État à :

- Maintenir le taux de prise en charge à 60 % pour les territoires ultramarins, en reconnaissance de leurs spécificités.
- Prolonger la durée des contrats à 11 mois afin de garantir des parcours d'insertion stables et un accès à la formation.

« Sans ajustement rapide, cet arrêté menace des centaines de familles réunionnaises et compromet des projets vitaux pour le développement territorial », souligne la Présidente de Région, Huguette Bello.

La Région Réunion reste mobilisée et interpelle l'Etat pour préserver un dispositif indispensable à la cohésion sociale et au développement de notre territoire.